

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Lundi 24 avril 2023

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le lundi 24 avril 2023, à compter de 19 heures, au centre administratif du Centre de services scolaire, 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à distance, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M^{me} Patricia Gagné, membre parent
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M. Hugo St-Amand, membre parent et président
M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté
M^{me} Delphine Salvail, membre de la communauté
M^{me} Anabelle Dubé-Laforest, membre de la communauté
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté
M^{me} Natalie Massicotte, membre du personnel
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
M^{me} Audrey Morin, membre du personnel
M^{me} Annie Lalancette, membre du personnel
M. Jonathan Charbonneau, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse,
directeur général personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu,
directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

M^{me} Laurence Cournoyer,
directrice des Services du secrétariat général et des communications

M^{me} Stéphanie Fréchette,
directrice des Services des ressources financières

M. Marc Vigneault,
directeur des Services des ressources humaines

Alors que :

M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent,
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté et
M^{me} Ariane Cournoyer, membre du personnel, étaient absents.

Constatation du quorum et ouverture de la séance À 19h11, le président, M. Hugo St-Amand constate la régularité de la séance extraordinaire et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour CA. 23-04-4197 Il est proposé par M^{me} Delphine Salvail que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes : retrait du point 2.1 : *Assermentation – membre représentant le personnel enseignant* vu son absence à la présente séance.

1. Sujets généraux :

- 1.1 Constatation de la régularité de la séance extraordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Période de questions du public;

2. Sujets d'information :

- 2.1 CEPRE — compte rendu des rencontres;
- 2.2 Augmentation des honoraires professionnels (architecture et ingénierie) dans le cadre du projet 21-305 – *Réfection majeure du revêtement extérieur de l'École secondaire Bernard Gariépy*;

3. Sujets de décision :

- 3.1 Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ);
- 3.2 Approbation de l'état des taxes scolaires dues;

4. Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement

Période de questions du public

Période de questions réservée aux interventions du public :
Aucune intervention.

CEPRE

Le directeur général et la directrice des Services éducatifs donnent de l'information sur les rencontres du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE) tenues depuis la dernière séance du conseil d'administration. Ils transmettent et expliquent les recommandations émises par le Comité.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain PEVR, plusieurs rencontres ont été tenues avec le CEPRE. Présentation d'une proposition du prochain PEVR :

- Le plan stratégique du ministère n'est toujours pas final;
- Présentation de la vue d'ensemble, de la mission, la vision, les valeurs et des enjeux;
- 3 grandes orientations :
 - Faire de la réussite de nos élèves jeunes et adultes notre priorité;
 - Rehausser les compétences en littératie et numératie de nos élèves;
 - Faire de nos écoles et centres des espaces accueillants, sécuritaires et bienveillants;
- Présentation des cibles 2027 pour chacune de ces orientations;
- Présentation des étapes à venir;

Ils répondent aux questions des membres, notamment en ce qui concerne la mouture finale du prochain PEVR et les résultats des sondages de satisfaction.

Les membres partagent leur satisfaction du travail effectué.

Augmentation des honoraires professionnels (architecture et ingénierie) dans le cadre du projet 21-305 – Réfection majeure du revêtement extérieur de l'École secondaire Bernard Gariépy

Le directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information donne de l'information concernant les changements au niveau des honoraires professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet 21-305 – Réfection majeure du revêtement extérieur de l'École secondaire Bernard-Gariépy.

Il s'agit plus particulièrement de l'application de l'article 17 alinéa 3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Il donne également des détails sur l'avancement du projet de façon globale.

Aucune question ni commentaire.

Adhésion à
l'Union
réciproque
d'assurance
scolaire du
Québec (URASQ)
CA. 23-04-4198

La directrice des Services du secrétariat général et des communications donne des explications sur le projet d'auto-assurance et sur l'union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ).

Elle répond aux questions des membres, notamment sur les détails de l'étude actuarielle.

Considérant les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les 5 dernières années;

Considérant les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ., c. A-32.1);

Considérant que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq ans;

Considérant que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent et parfois supérieur à celle du marché privé ;

Considérant les primes à prévoir sur les cinq ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

Considérant que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors-cadres de son organisation pour le représenter;

Considérant le projet de convention déposé soumis avec les présentes;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marilyn Meynieu, appuyé par M^{me} Delphine Salvail :

- d'adhérer à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;
- d'autoriser le directeur général à signer la convention des membres pour et au nom du centre de services scolaire et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;
- de désigner M. Christian Lacourse à titre de représentant du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Adopté unanimement

Approbation de
l'état des taxes
scolaires dues
CA. 23-04-4199

La directrice du Service des ressources financières donne les explications sur l'état des taxes scolaires dues.

Aucune question ni commentaire.

Considérant que l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c.l - 13.3) stipule que le directeur général prépare un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

Considérant l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, cet état doit être soumis au Conseil d'administration pour approbation;

Considérant les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C - 27.1, articles 1022 et suivants) de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ, c. C - 19, articles 511 et suivants) et l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que les informations contenues dans cet état peuvent être transmises aux organismes concernés aux fins de la vente des immeubles;

Considérant que certains contribuables n'ont pas acquitté en totalité leurs comptes de taxe scolaire et les démarches de perception entreprises pas le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy sont demeurées infructueuses;

Considérant que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy transmettra aux municipalités, villes ou municipalités régionales de comté uniquement des immeubles pouvant faire l'objet d'une vente sur leur territoire respectif.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Anabelle Dubé-Laforest :

- Que l'état en date du 18 avril 2023 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire soit approuvé tel que déposé.

Adopté unanimement

Levée de la
séance
CA. 23-04-4200

À 20h06, il est proposé par Mme Patricia Gagné que la présente assemblée soit levée.

Adopté unanimement

Le président,



La secrétaire,

